

toute évidence, la raison pour laquelle ces conseils ont parfois décliné même des requêtes conjointes des patrons et des ouvriers.

EXPORTATION DE RESSORTS DE CAMIONS À DÉTROIT

À l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): Le 6 juin dernier, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) posait la question suivante:

On m'apprend que la Corporation des biens de guerre et l'Ontario Steel Products exportent du Canada des ressorts d'acier pour camions à la Detroit Steel Products, où une grève sévit présentement. La dépêche ajoute que cette exportation a pour but de briser une grève.

Après être allé aux renseignements, je puis dire tout de suite qu'il ne s'est pas vendu ni expédié de ressorts à la société Detroit Steel Products.

Il y a quelques semaines, on a vendu des ressorts à la compagnie américaine Chrysler. La compagnie Chrysler les avait fabriqués à l'usage de camions destinés à l'Angleterre. Il restait au dépôt de Longue-Pointe un excédent de ces voitures qu'on a vendues à la compagnie Chrysler, aux Etats-Unis. La corporation américaine des biens de guerre a approuvé le marché, en vertu duquel on expédie les ressorts, moyennant un prix convenable.

M. COLDWELL: A-t-on l'habitude de vendre à l'étranger des ressorts dont le Canada a grand besoin?

L'hon. M. HOWE: Ils ne sauraient servir à aucun véhicule fabriqué pour le marché canadien. On les destinait à une fin spéciale outre-mer.

INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE—LES PRISONNIERS DE GUERRE

À l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt à la question posée mercredi dernier par l'honorable député de Stanstead (M. Hackett), ainsi qu'à celles des honorables députés de Provencher (M. Jutras) et de Lake-Centre (M. Diefenbaker), relativement à l'emploi de prisonniers de guerre allemands dans l'industrie de la betterave à sucre, mais on n'a pas jusqu'ici abordé les articles du *Feuilleton* à temps pour que je puisse y répondre. Je suis fort aise de pouvoir informer la Chambre que, grâce au concours de mon collègue, l'honorable ministre de la Défense nationale pour la marine et l'armée (M. Abbott), 400 prisonniers supplémentaires ont été mis à la disposition des pro-

ducteurs de betteraves. Deux cents seront assignés à l'Ontario et 200 au Manitoba. En conséquence, il y aura au total 1,222 prisonniers de guerre affectés à la culture de la betterave à sucre en Ontario, 1,116 au Manitoba, 1,449 en Alberta, lesquels, joints à un certain nombre d'autres travaillant en divers lieux du pays, porteront le total à 4,000.

Je souligne que la répartition de ces prisonniers de guerre s'effectue par les représentants des ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture et non pas du ministère du Travail.

Comme je viens de le dire, la plupart de ces prisonniers de guerre travailleront à la culture de la betterave. On considère que le nombre affecté au Sud-ouest de l'Ontario suffit amplement aux besoins.

M. HACKETT: Le ministre du Travail veut-il me dire quand les deux cents autres prisonniers de guerre, dont il a parlé dans sa réponse, seront affectés à la culture de la betterave dans le sud-ouest ontarien?

L'hon. M. MITCHELL: Mieux vaudrait demander, je crois, quand ils seront renvoyés chez eux. Sauf erreur, ils sont actuellement en route.

GRÈVE DES MARINS—CIRCULATION INTERROMPUE SUR LES COURS INTÉRIEURS

À l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Le ministre est-il en mesure de formuler aujourd'hui une déclaration au sujet de la grève des marins, de la grève des bûcherons et de la menace de grève des ouvriers de l'acier.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL: Tout ce que je puis dire, c'est que les armateurs doivent se réunir à Toronto aujourd'hui. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, je suis en relations constantes avec les autorités provinciales et la situation reste ce qu'elle était la semaine dernière.

IMMIGRATION

DISTRIBUTION D'EXEMPLAIRES DE LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE LE 29 MAI

À l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Le ministre des Mines et ressources doit-il faire imprimer des exemplaires de sa déclaration du 29 mai dernier sur l'immigration? Ceux qui s'intéressent à la question nous écrivent, et la façon la plus simple de leur répondre serait de leur envoyer un exemplaire de cette déclaration.